

Réflexions sur l'unité lexicale *sujet* en français contemporain

Reflections on the Lexical Item *Sujet* in Contemporary French

Daniel LEBAUD
ELLIADD, UFR SLHS
University of Franche-Comté

Abstract

From a reading of Michel Wieviorka and in particular his use of the terms sujet (subject) and individu (individual), and from an analysis of the uses of the lexical unit sujet in contemporary French - in various disciplinary fields as well as in ordinary speech - this paper aims first of all to examine the specific properties of the term sujet in language, and secondly to attempt a general hypothesis on its function. It would appear from this study that sujet and individu have radically different properties which are to be articulated: a subject is an individual qualified in relation to a term or a notion X of which it operates the actualization. Consequently, the category sujet can neither be integrated into the category individu nor be separated from it.

Keywords: lexical unit properties, subject, individual, existence, qualification

要旨

本稿は「主体(sujet)」に関する言語学的考察を行うことを目的としている。ミッシェル・ヴィヴィオルカがその著書の中で使用する「主体(sujet)」と「個人(individu)」という用語と、現代フランス語において様々な分野で多様に用いられる「主体(sujet)」という語彙の意味分析に基づき、その注目すべき特徴を引き出し、機能の一般的仮説を述べる。本稿の最後では「主体」と「個人」には根本的な違いがあることを明らかにする。「主体」とは X という概念あるいは言葉へと関係づけられ、それを実現する「個人」のことである。「主体」と「個人」は互いに完全に組み入れることも、切り離すこともできない関係にある。

キーワード：語彙的特徴、主体、個体、存在、属性付与

[...] un territoire voué à toutes les pertitions
où les gens - ni sujets ni citoyens -
naissent et meurent dans une indifférence générale.
(Yasmina Khadra 2008 : 713)

Introduction

Cet article, plutôt programmatique¹, est une réaction à la lecture de travaux de Michel Wieviorka, en relation directe avec la communication “Pourquoi est-il si difficile de sortir de la violence ?” qu’il a donnée lors du Seventh Forum for the Euro-Japan Academic Networking for Humanities Project: *Fragmentation and Divergence - Towards the Management of Social Transformation* (Paris, 10 et 11 mars 2015). Une réaction provoquée par l’emploi insistant des termes *sujet*, *subjectivité*, *subjectivation* et de la notion qu’ils convoquent, notion ô combien présente, discutée et disputée depuis des siècles.

Pour mettre en place une contribution dont je dirai ensuite les limites, je partirai de quelques passages remarquables de *Neuf leçons de sociologie* de Michel Wieviorka (2010) où :

1° est rappelée la définition de *sujet*, globalement acceptée par l’auteur, d’Alain Touraine :

J’appelle sujet la construction de l’individu (ou du groupe) comme acteur, par l’association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue assumée et réinterprétée. Le sujet est l’effort de transformation d’une situation vécue en action libre (Wieviorka 2010 : 20).

2° est présentée une conception, certainement plus personnelle, du sujet (en fait, du seul sujet humain, d’où la notation avec une majuscule ‘Sujet’) :

Le sens étymologique du sujet - du latin *sub-jectum* (‘sous-mis’)² - est en contradiction avec celui qu’il revêt aujourd’hui. Dans son sens actuel, le Sujet n’est pas celui qui est soumis à l’autorité d’un souverain - définition très classique. On est passé de l’assujettissement à l’autonomie [...]. Il est défini par sa capacité d’autonomie, comme étant

la source de ses propres représentations et de ses actions, dont il est, dit Alain Renaut, le fondement et l'auteur. Pour les sciences sociales contemporaines, il présente deux faces.

L'une est défensive. Le Sujet est alors ce qui résiste aux logiques des systèmes, du souverain, de Dieu, d'une communauté et de ses lois, ou qui y échappe ; il est aussi, toujours de ce point de vue, la capacité de l'être humain d'agir pour sa survie, pour sauver sa peau. [...]

L'autre face du Sujet est constructive, positive si l'on veut, c'est la capacité d'être acteur, de construire son expérience, c'est, dit le sociologue Hans Jonas, le "caractère créateur de l'être humain". Le Sujet n'est pas une essence ou une substance, c'est dans cette perspective, la capacité de devenir autonome, de maîtriser son expérience.

Il s'agit d'autonomie et non pas d'indépendance car il n'y a pas d'extériorité par rapport à la vie sociale. Cette définition souligne la capacité du Sujet de participer à la vie moderne en y opérant des choix, en prenant des décisions, en étant responsable de ses actes. [...] Être Sujet, de ce point de vue, implique de se poser en citoyen réfléchi, de s'intéresser à la vie de la Cité en même temps qu'à soi-même ; en introduisant une relation subjective, réfléchie, à soi-même, on en introduit nécessairement une à la Cité.

(Wieviorka 2010 : 32-34)

3° est enfin abordée la question de la sortie de la violence, en distinguant cinq cas de figure qui correspondent chacun à un type de subjectivité que l'on peut relier à la violence :

- Le *Sujet flottant* est celui qui ne parvenant pas à devenir acteur, passe à la violence : [...]
- L'*hyper-Sujet* compense la perte de sens par la surcharge, l'excès, en conférant à son existence un sens nouveau, idéologique, mythique, religieux par exemple. [...]
- Le *non-Sujet* agit de manière violente sans engager d'aucune façon sa subjectivité, du moins apparemment, en se contentant d'obéir, [...]

- L'*anti-Sujet* est cette face du Sujet qui ne reconnaît pas à autrui le droit d'être Sujet, et qui ne peut se construire que dans la négation de l'humanité autre [...] ;
- Le *Sujet en survie* correspond au fait que, en amont de toute agressivité, il peut arriver qu'à tort ou à raison, peu importe, un individu se sente menacé, dans son existence même, et se conduise de manière violente pour assurer sa survie.

(Wieviorka 2010 : 230)

Chacune de ces figures émergentes doit, en toute logique, mobiliser pour se définir, tout en les faisant varier, les propriétés supposées être invariantes du Sujet.

De façon générale, Michel Wieviorka, en raison de son point de vue disciplinaire (sociologie) et avec un projet spécifique (en particulier la question de la compréhension de la violence, du terrorisme, du conflit), travaille la notion de Sujet et ne porte pas son attention sur le fonctionnement général de l'unité lexicale (UL) *sujet* en français, même s'il en évoque au passage l'étymologie - pour la dire périmée, d'ailleurs. Il confronte cette notion à d'autres notions - supposées alors intelligibles - telles que celles d'individu, de personne et de citoyen, sans non plus s'intéresser aux propriétés en langue des termes qui les désignent.

Mon parti pris sera tout autre : je fixerai toute mon attention sur les propriétés linguistiques de l'UL *sujet*, comme mot de la langue française et non sur la notion de sujet telle qu'elle peut être travaillée par telle ou telle discipline, à telle ou telle époque, par tel(le) ou tel(le) auteur(e).

Il ne s'agira pas en conséquence, ici, d'engager une discussion philosophique, sociologique, psychanalytique ni non plus une discussion linguistique sur la notion de sujet. Cependant, on peut espérer trouver une certaine congruence entre les formulations de la notion et le fonctionnement de l'UL. Il serait dommageable pour l'intercompréhension au sein de notre espace linguistique qu'un emploi spécifique soit par trop délié des emplois ordinaires.

J'assumerai donc un positionnement fortement restreint³ : à savoir celui du linguiste qui se donne pour observable une série d'emplois communs et variés de l'UL *sujet* en français et qui tient pour acquis qu'il existe un savoir robuste, en grammaire, sur la notion à l'étude.

1. Sujet, Subjectivité, subjectivation/subjectivisation, ...

L'UL s'inscrit dans une famille lexicale : *sujet, subjectivité, subjectiver, subjectivation, subjectiviser, subjectivisation*⁴, *assujettir, assujettissement, sujétion*. Cette série prise dans son ensemble se rapporte nécessairement à un individu humain, ce qui n'est pas le cas si l'on considère *sujet* isolément. *Subjectiver* et *subjectivation* sont définis, dans la littérature concernée, comme expression d'un processus sans fin, inachevable d'engendrement d'un sujet et/ou d'une subjectivité :

- [...] il existe une virtualité anthropologique, une qualité humaine - la capacité d'être Sujet - et celle-ci se réalise, ou non, dans des processus de subjectivation qui sont des processus d'autotransformation pris en charge par les personnes elles-mêmes. Chacun est alors, de ce point de vue, l'acteur, ou l'auteur, ou le Sujet de sa propre subjectivation, qui peut devoir pourtant beaucoup à d'autres, à ceux qui aident ou guident dans ces processus, [...] (Wieviorka 2010 : 39).
- [Le terme de] subjectivation désigne chez Foucault un processus par lequel on obtient la constitution d'un sujet, ou plus exactement d'une subjectivité (*Le Magazine Littéraire* 2004).

Si donc, nous reprenons la définition de la notion de subjectivation, nous trouvons deux idées-clés :

- 1) L'idée d'une appropriation subjective, non pas seulement au sens d'une levée du refoulement, mais plus largement d'une réappropriation de ce qui était resté isolé ou clivé.
- 2) L'idée d'un processus indéfini, inachevé par essence.

(Bertrand 2005 : 24)

Chaque membre de cette famille mériterait une étude attentive pour lui-même et dans sa relation avec chacun des autres ; ce qui dépasse de loin les objectifs de cet article dans lequel je m'en tiendrai, je le rappelle, à une étude aussi générale que possible du comportement de *sujet* - donc détachée des seuls emplois 'humains' -, avec pour objectif à terme de dégager un fonctionnement généralisable.

2. Sujet DE .../Sujet À ... : sujet, un terme relationnel

Je ferai l'hypothèse que *sujet* est un terme nécessairement relationnel⁵, à savoir qu'il qualifie une entité - dont le statut empirique est très variable - de 'sujet DE X' ou 'sujet À X' (il faudra alors prendre en compte, dans une étude exhaustive, d'une part, que dans Sujet DE, *sujet* est un nom, et dans Sujet À, *sujet* est un adjectif qui relève de la construction attributive 'être sujet à X', et d'autre part, que les prépositions *à* et *de* ont des propriétés différentes qui engendrent des valeurs sémantiques spécifiques⁶). En conséquence, tout emploi absolu du nom est une mise entre parenthèses intentionnelle, permise par le contexte ou la situation ou un oubli de X qui fonde la possibilité même pour une entité d'être qualifiée de sujet.

Cette dernière configuration apparaît nettement dans les formulations de Wieviorka à propos des cinq figures subjectives qu'il propose : le sujet est toujours rapporté à un terme dont il est solidaire ou avec lequel il est en interaction.

Ajoutons les quelques exemples suivants, qui appartiennent à des champs disciplinaires différents et qui mettent en jeu des 'sujets humains' :

Le psychologue, qui anime le groupe, a la modestie de reconnaître que lui aussi, même avec de la distance, il y perd un peu son latin. Il propose de repartir d'une définition simple du déni : "Le sujet refuse de reconnaître la réalité d'une perception traumatisante tout en la reconnaissant d'une certaine manière" (Ruszniewski and Rabier 2015 : 80).

Si le souverain veut gouverner, ou si le magistrat veut donner des lois, ou si les sujets refusent d'obéir, le désordre succède à la règle, la force et la volonté n'agissent plus de concert, et l'État dissous tombe ainsi dans le despotisme ou dans l'anarchie (Rousseau 1964 : 397).

Nous retiendrons donc ici qu'il y a deux aspects de l'émotion : d'un côté un aspect qui concerne l'affect du sujet, son état d'âme, et qui est passif par nature car provoqué par (la prise de conscience d') un événement cognitivement identifié et que le sujet ne contrôle pas ; d'un autre côté un aspect, plus nettement orienté vers le cognitif, que le sujet déploie vis-à-vis de son partenaire de discours (de conversation, etc.) dans son activité langagière (Kawaguchi et al. 2006 : 13).

Mais *sujet* peut faire référence à des entités empiriquement très diverses. Ainsi parlera-t-on du sujet grammatical, du sujet politique, du sujet d'un roman ou d'une conversation, du sujet de l'inconscient, des sujets de Sa Gracieuse Majesté⁷ ou d'un sujet de roman, de philosophie ou de mathématiques, d'un sujet de droit, d'un sujet d'inquiétude ou de dispute ; ou encore dira-t-on d'une théorie qu'elle est sujette à controverse⁸, d'un cours d'eau qu'il est sujet à de fortes variations de débit à la fonte des neiges, de quelqu'un qu'il est sujet à des crises d'angoisse ou sujet à confondre ce qu'il a vécu et ce qu'il a rêvé, que des paroles sont sujettes à caution, ... ; et puis encore pourra-t-on dire "C'est à quel sujet ?" ou "C'est un sujet qu'il est désormais impossible d'aborder sans risquer un procès", donc des emplois qui paraissent absolus, mais qui à l'évidence requiert une situation ou un contexte qui légitime l'emploi de *sujet*. Et même en emploi absolu, la nature du terme qualifié est variable : "c'est un bon/mauvais sujet" peut, en jouant sur les contextes, tout aussi bien se dire d'une personne que d'un énoncé (sujet de roman, sujet de thèse, ...) ; "vos sujets vous attendent dans le Grand Salon" peut faire référence à des sujets d'un monarque ou à des sujets d'examen⁹.

Et il apparaît également qu'un même terme peut être une pluralité de sortes de sujets, tout autant qu'il peut être mis en relation avec des X différents : 'Diana' peut être 'un sujet de Sa Gracieuse Majesté' ou 'un sujet d'inquiétude pour ses proches', comme 'un sujet de droit', 'le sujet d'un roman', comme 'un bon ou un mauvais sujet', et même 'le sujet grammatical d'un verbe', enfin elle peut être, la malheureuse, 'sujette aux migraines'. Bref, *sujet* n'est pas une propriété absolue et intrinsèque d'un terme, mais une propriété strictement relationnelle et dépendante de X.

Dire qu'une entité est qualifiée de sujet de par sa mise en relation à X suppose l'étagement de deux opérations dissociées et ordonnées :

- d'abord une opération qui pose l'existence d'une entité dans un espace discursif (il y a 'un quelque chose'¹⁰) ;
- puis une opération qui qualifie cette entité par mise en relation à X¹¹ (ce 'un quelque chose' est sujet de X, à X).

Mais il y a plus : l'entité (le 'un quelque chose') qualifiée de sujet reçoit l'ensemble de ses propriétés (déterminations qualitatives) de X et, solidairement, l'existence de X n'est prise en compte que pour autant qu'il peut qualifier l'entité de sujet. Pour dire les choses autrement, dans la relation 'sujet de X/à X' :

- l'entité sujet fonde l'existence de X en permettant l'actualisation/validation¹² - selon des modalités différentes en fonction de la détermination de l'entité (un/des/le/les) et de X (de \emptyset N ou de déterminant N), de la préposition (à ou de) - ;
- X qualifie l'entité sujet en disant ce que cette entité est¹³.

Considérons quelques emplois que je tiendrai pour exemplaires, donc propres à faire apparaître les propriétés remarquables de la relation que marque *sujet* comme terme de la langue française.

2.1. Sujet grammatical

Un sujet grammatical - dans une langue où il existe des emplois où on peut lui donner un statut indiscutable, le français par exemple¹⁴ - se trouve pris dans une relation bouclée au sens :

- où sur le plan morphologique, le verbe, dès lors qu'il est conjugué, impose la présence matérielle d'un syntagme (cas le plus général¹⁵) en lui conférant une fonction avec éventuellement une forme concomitante (en français, la forme nominative - contre la forme accusative ou dative¹⁶ - pour les pronoms : *je, tu, il, elle* ...) et en retour le sujet détermine la forme du verbe en imposant des marques de personne et de nombre ;
- où sur le plan sémantique le verbe peut contraindre, et souvent les contraint, les propriétés du syntagme sujet (tel verbe sélectionne tel type

de noms et exclut tel autre type : *penser* ou *redouter* impose un sujet animé et plutôt humain, *suppurer* un nom du type plaie, cicatrice, *percoler* un nom de liquide ou de quelque chose représenté sous cette forme, etc. ...), en sélectionner telle ou telle propriété, y donner tel ou tel profil sémantique (Delphine joue du violoncelle/craint le froid/a les yeux marron ; Aurélie enseigne la littérature française/redoute les araignées/vient du latin *aurum* qui signifie 'or' ; Besançon possède une longue histoire/a huit lettres) et en retour le sujet est condition de l'actualisation/validation¹⁷ du procès et participe à l'émergence des valeurs sémantiques (Le facteur passera vers 10h ce matin, ce bleu est bien passé ; Dès que je fais un effort, mon nez coule/Sous le choc, le voilier se brise en deux et coule en un instant ; Elle a mal pris ma plaisanterie et est partie en pleurant/Elle a mal pris l'outil et s'est blessée ...).

Ce que je voudrais souligner est que la relation joue dans les deux sens et se boucle : un terme qui se voit investi d'une fonction (et d'une forme éventuellement) et de propriétés sémantiques et un procès exprimé par un verbe qui peut être actualisé/validé ou non et qui prend une valeur ou des valeurs en interaction avec le terme sujet.

2.2. Sujet d'un roman/Sujet de roman

Le sujet d'un roman marque également une relation bouclée dans laquelle les deux termes sont totalement solidaires :

- d'une part c'est un énoncé (un 'quelque chose' dit ou dicible/écrit ou 'écrivable') qui est qualifié comme étant la mise en mots sous une forme synthétique et réduite de la singularité d'un texte et qui est légitimé par ce qu'il est nécessairement à comprendre en relation avec tel ou tel roman spécifique, d'où la présence de l'article défini ;
- et d'autre part c'est ce qui donne existence¹⁸ à un texte, le catégorise, lui confère une singularité du point de vue thématique en le distinguant d'autres romans possibles et qui va, par exemple, permettre de l'imputer à un sous-genre (aventure, policier, amour, science fiction, ...), c'est ce qui va inviter des lecteurs à le lire ou au contraire à l'éviter, des chercheurs à l'étudier, des enseignants à l'enseigner et éventuellement

conduire un écrivain à écrire (à partir du moment où il a un sujet de roman il pourra écrire un roman dont on pourra formulé le sujet ... de ce roman !). Autant de façons d'exister donc.

‘Un sujet de roman’ est un énoncé qui, de par ses propriétés thématiques, peut/pourrait donner naissance à un roman et qui ne peut être qualifié de sujet que précisément en raison de cette potentialité romanesque (même si - ou peut-être parce que - par ailleurs des romans ont déjà été écrits avec pour sujet, ce sujet).

Ce qui est pondéré ici, avec *roman*, c'est la valeur génératrice ou la valeur singulière, informative d'un énoncé selon la détermination du groupe complément du nom *sujet*¹⁹.

2.3. Sujet de philosophie ou de mathématiques

Il s'agit là d'un énoncé qui reçoit sa légitimité (forme et contenu) de par son appartenance à un champ disciplinaire dont il doit respecter les normes et être en adéquation avec les savoirs, les méthodologies. C'est alors un énoncé qui dit ce qu'il est possible de produire comme savoirs et qui peut en actualiser certains selon les modalités qu'il contraint : un sujet, sinon il est mal fait, doit en effet être en adéquation avec ce qui est constitutif du champ et avec une ou des réponse(s) possible(s) dans ce champ en même tant qu'il calibre tout à la fois les connaissances à mobiliser et la ou les réponse(s) possible(s) (un sujet de mathématiques de 3^{ème} de collège ne peut pas être le même qu'un sujet d'agrégation ou de thèse).

Dans ‘un sujet de philosophie’, l'énoncé que nomme *sujet* est légitimé comme une question appartenant à la philosophie et *philosophie* dit que l'énoncé que nomme *sujet* est constitutif de ce qu'est la philosophie : un énoncé parmi d'autres qui lui donne existence. En ce sens, tout sujet de philosophie est propre à recevoir une réponse (quelle qu'en soit la forme) au sein de la discipline philosophie, selon les modalités propre à cette discipline, puisqu'il en est à la fois une émanation et une condition d'existence.

Je soutiendrai en conséquence que si la philosophie, les mathématiques, ou toute autre discipline/science, ne pouvaient donner lieu à la formulation d'un sujet, il n'y aurait ni philosophie, ni mathématiques, ni quelque discipline/science que ce soit.

Il est à souligner que le syntagme 'sujet DE discipline/science' n'est pas équivalent au syntagme 'objet D'UNE discipline/science' :

- un objet (aussi précis ou vague soit-il) peut légitimer l'existence d'une discipline/science, tout comme sa méthode et son corps de théories, il n'en reste pas moins qu'il est le résultat d'un discernement opéré au sein de l'empirique *a priori* indifférencié ("Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet", peut-on lire dans le *Cours de linguistique générale* (Saussure 1969 : 23)) ;
- un sujet fait exister actuellement une discipline/science en produisant une réponse ou des réponses singulière(s) et circonscrite(s) qui se construit/sent dans les limites de la discipline/science en question. Pour dire autrement les choses : la discipline/science fixe les conditions de possibilité de la formulation du sujet et le domaine des réponses possibles en même temps qu'un sujet actualise circonstanciellement ce qui est constitutif de cette discipline/science.

On pourrait donc dire qu'un sujet est la trace d'une fragmentation/occurrencialisation d'une notion. Il en ressort que l'on dit bien plutôt 'sujet de philosophie ou de mathématiques' que 'sujet de la philosophie ou des mathématiques', sauf à entendre 'sujet' dans 'le sujet de la philosophie', comme une conception de l'homme pris dans le champ philosophique (à l'instar de : le sujet de la psychanalyse, un sujet de Sa Gracieuse Majesté, ...).

2.4. Énonciation, sujet, sujet de l'énonciation

Je partirai d'un extrait du texte important de Sarah de Vogüé (1992), *Culioli après Benveniste : énonciation, langage intégration*, dont je ne retiendrai que ce qui importe pour mon propos :

[...] pour Culioli, la question n'est pas qu'un sujet s'énonce, face à d'autres sujets ; l'enjeu n'est en tout cas pas de comprendre comment il s'énonce. Autrement dit, l'énonciation n'est pas ici à concevoir comme un acte (alors que chez Benveniste, il s'agit bien d'un acte d'appropriation de la langue) : ce n'est pas l'acte d'un sujet produisant un énoncé, mais c'est un processus que l'on restitue à partir de l'énoncé.

Il y a deux façons en effet de concevoir l'énonciation : d'un côté on thématise la façon dont un sujet s'énonce ; de l'autre la façon dont un énoncé s'énonce (dont il a la forme qu'il a).

(Vogüé 1992 : 80)

Prenons deux extraits significatifs qui feront bien entendre ces deux façons de considérer l'énonciation, un de Benveniste (1974), l'autre de Denis Paillard (2009) qui s'inscrit pleinement dans la conception culiolienne formulée par Sarah de Vogüé :

C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme 'sujet'. Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue. [...] le langage est donc la possibilité de la subjectivité, du fait qu'il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité du fait qu'il consiste en instances discrètes [...].

(Benveniste 1974 : 262-263)

Dans notre approche, la notion clef est celle de *scène énonciative*. Elle repose sur l'hypothèse que l'énonciation n'est pas l'acte d'un sujet qui produit un énoncé mais un processus qui peut être reconstitué à partir de l'agencement des formes qui composent un énoncé. L'énonciation est donc l'ensemble des déterminations (dont les formes qui la constituent sont les marqueurs) qui interviennent dans la production de l'énoncé. Ni le sujet ni le monde ne sont posés comme premiers, dans un rapport d'extériorité à l'énoncé lui-même : ils ne sont pris en compte qu'à travers ce qu'en dit l'énoncé.

(Paillard 2009 : 112)

La notion de sujet est radicalement différente d'une conception à l'autre : avec Benveniste le locuteur par le fait qu'il parle et s'approprie une langue se constitue en sujet ; pour Denis Paillard, le sujet énonciateur²⁰ est à la fois constitutif de l'énonciation comme repère et constitué dans et par le processus de l'énonciation que l'on ne peut reconstruire qu'à partir d'un énoncé, des formes qui le constituent.

Cependant, pour ce qui constitue l'enjeu de la discussion, je m'en tiendrai simplement ici à souligner que quelle que soit la conception de l'énonciation et du sujet, une constante demeure : l'UL *sujet* fonctionne à l'identique.

Chez Benveniste, 'sujet' marque qu'un locuteur, du fait même qu'il parle, se constitue en sujet (le locuteur se trouve qualifié de sujet) : Il apparaît très explicitement que 'sujet' est à la fois une condition d'existence de la langue (pour qu'une langue existe il faut que des locuteurs la parlent) et le résultat de l'exercice de la langue : un locuteur reçoit la qualification de 'sujet' de par son exercice de la langue qu'il actualise.

Dans la conception culiolienne, le bouclage est également très visible : le sujet n'est pris en compte que pour autant qu'un énoncé le met en scène, mais en même temps, le sujet constitue un des repères essentiels du processus énonciatif à partir duquel les agencements de formes pourront être analysés et théorisés, et au bout du compte justifiés dans leur existence. Des agencements de formes font que l'on peut les rapporter à un repère énonciatif, le sujet énonciateur, considéré comme constitutif d'un espace intersubjectif qui conditionnent ces agencements de formes.

Donc dans les deux cas, une relation en boucle entre deux termes, solidaires mais non symétriques : la langue et le sujet (l'appropriation) d'un côté, l'énoncé et le sujet (le processus énonciatif) de l'autre.

2.5. Sujet politique, sujet du politique

Sans doute, de tous les emplois, celui qui s'inscrit dans le cadre du politique²¹ est-il le plus évident, compte tenu de sa genèse sans doute. Considérons les extraits suivants de deux textes majeurs de deux auteurs également majeurs pour ce qui est de la théorie du pacte (contrat) social :

Thomas Hobbes, *Leviathan*²²

[...] the essence of Commonwealth; which to define it, is *one person, of whose acts a great multitude, by mutual covenants one with another, have made themselves every one the author, to the end he may use the strength and means of them all, as he shall think expedient, for their*

peace and common defence. And he that carrieth this person, is called SOVEREIGN and said to have *sovereign power*; and every one besides, his SUBJECT (Hobbes [1641] 1946 : 112).

The obligation of subjects to the sovereign, is understood to last as long, and no longer, than the power lasteth, by which he is able to protect them. For the right men have by nature to protect themselves, when none else can protect them, can by no covenant be relinquished (*Idem.* : 144).

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de *Cité*, et prend maintenant celui de *République* ou de *corps politique*, lequel est appelé par ses membres *Etat* quand il est passif, *Souverain* quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de *peuple* et s'appellent en particulier *Citoyens* comme participant à l'autorité souveraine, et *Sujets* comme soumis aux lois de l'Etat (Rousseau [1762] 1964 : 361).

Extraits auxquels j'ajouterai ceux-ci, contemporains :

On sait que la notion de 'sujet politique' est intrinsèquement porteuse de tension : en effet, le sujet politique désigne à la fois celui (individu ou groupe) sur lequel s'exerce un pouvoir politique auquel il a plus ou moins consenti, et celui qui se pense et se construit comme un sujet 'politique', au sens large de membre d'une communauté donnée et au sens étroit de partie prenante des conflits idéologiques et luttes de pouvoir. En ce sens, le sujet est au principe, il est le fondement du pouvoir politique, ou de sa contestation. C'est cette tension entre sujet assujetti et sujet fondement, et notamment la façon dont la seconde

figure émerge dans le discours (littéraire, artistique, mais aussi historique et politique), sans pour autant que ne disparaisse totalement la première, qui mérite que l'on s'y attarde tout particulièrement.

(Julliot et Servoise 2012)

Il ne s'agit pas de nier que c'est d'un ordre juridique qu'un être reçoit la qualité de sujet, en ce sens que seul un ordre juridique peut le doter de droits et d'obligations. Mais sujet de droit est la manière dont la doctrine qualifie les êtres qu'un ordre juridique dote ou peut doter de droits et d'obligations. Ainsi que l'affirme Julio Barberis, "*le droit ne peut prescrire dans une norme juridique que 'X est sujet de droit', car cela serait dépourvu de sens. Même si un ordre juridique contenait une norme énonçant que 'X est sujet de droit', X ne serait pas sujet si cet ordre ne lui attribuait pas au moins un droit ou une obligation*" [...].

(Ruiz Fabri 2005 : 59)

Chacun de ces extraits mobilise très explicitement, en la conceptualisant selon la spécificité de son domaine, la relation que marque *sujet* et la totale interdépendance que chacun de termes de la relation entretienne. L'un n'a littéralement aucun sens sans l'autre : sans sujet pas de souverain, pas de lois, pas de droit ; sans droit, sans lois, sans souverain, pas de sujet. C'est par le sujet qu'existe le souverain, les lois, le droit et c'est le souverain, les lois, le droit (notons que ce sont également, à leur manière des noms relationnels) qui qualifient un individu de sujet, chacun selon ses normes. Le sujet (du) politique a le pouvoir de contester ce qui le constitue comme sujet et dès lors peut, si la contestation est radicale (voir Hobbes, 2^{ème} extrait), du même coup redevenir un individu (ou une personne), pour reprendre une formulation antérieure plus générale 'un quelqu'un (un quelque chose)', c'est-à-dire un être délié de la relation qualifiante, puisque le X serait *ipso facto* dénué de toute existence. De même la disparition de X défait dans le même mouvement la qualité de sujet : ainsi, si un état passe du statut d'état de droit à celui d'état de fait (coup d'état, état fondé sur la force), il n'y a plus de sujets politiques, seulement des êtres dépourvus de tout statut, sans droit ni devoir, voire des esclaves ou des prisonniers²³. Ne reste que la loi du plus fort, qui d'ailleurs n'est pas une loi mais une contrainte purement circonstancielle.

Ce que je retiendrai de ce bref commentaire du syntagme sujet politique/du politique, c'est la double polarité du sujet - toujours inscrit dans une relation - et reprendrai les termes de Caroline Julliot et Sylvie Servoise (2012) : "En ce sens, le sujet est au principe, il est le fondement du pouvoir politique, ou de sa contestation. C'est cette tension entre sujet assujetti et sujet fondement, [...]"

Dans les passages cités en introduction, il est manifeste que Michel Wieviorka privilégie fortement le côté 'sujet fondement' au dépend du côté 'sujet assujetti', dans la logique de sa conception d'un sujet qui vise à être acteur, créateur, conscient, autonome, ... et responsable. Je rappellerai deux passages déjà mentionnés *supra* :

Le Sujet n'est pas une essence ou une substance, c'est dans cette perspective, la capacité de devenir autonome, de maîtriser son expérience (2010 : 33).

Être Sujet, de ce point de vue, implique de se poser en citoyen réfléchi, de s'intéresser à la vie de la Cité en même temps qu'à soi-même ; en introduisant une relation subjective, réfléchie, à soi-même, on en introduit nécessairement une à la Cité (*idem* : 34).

auxquels j'ajouterai :

Le concept de Sujet permet de penser l'invention et l'inventivité, la créativité, l'engagement personnel : les identités, le travail de mémoire, l'identification à une culture ne se comprennent plus, aujourd'hui, sans le travail qu'effectuent sur eux-mêmes les individus, les choix auxquels ils procèdent, la capacité de chacun d'être Sujet de son expérience, et, aussi, d'accepter pour autrui la capacité d'être sujet (*idem* : 157-158).

Je ne discuterai pas les nombreuses questions qui débordent de beaucoup les frontières de ma problématique linguistique et le champ de mes compétences disciplinaires. Simplement, je soulignerai à nouveau que les relations établies entre différentes notions (individu, personne, citoyen, sujet, acteur, ... ; engagement, réflexivité, responsabilité, ...) mériteraient d'être sérieusement examinées, une par une, de différents points de vue disciplinaires. Je me

contenterai d'une brève incursion dans la discussion en comparant *sujet* et *individu*, en m'en tenant au domaine notionnel dont relève les emplois de l'auteur, à savoir celui de 'être humain'.

3. Sujet et Individu

Il me semble que des éléments de réponse pourraient être apportés sur le rapport entre les deux UL *individu* et *sujet* ; je fixerai alors mon attention sur un passage qui du point de vue du linguiste appelle une discussion :

De même le Sujet doit être distingué de l'individu, catégorie plus large, incluant le Sujet, mais aussi le fait ou le désir de participer à la vie moderne, de consommer, d'accéder à l'argent, au travail, à l'éducation, à la santé, comme personne singulière, à la sécurité aussi, ce qui n'est pas la même chose qu'agir. L'individualisme moderne inclut la subjectivité des personnes, mais ne s'y limite pas. On peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point le concept de sujet doit être intégré ou associé à celui d'individu, à quel point il ne faudrait pas les séparer.

(Wieviorka 2010 : 35)

L'assertion selon laquelle l'individu est une catégorie incluant le Sujet me conduit à rappeler les hypothèses que j'ai avancées pour les unités lexicales *individu* et *personne* :

En mobilisant l'appareil conceptuel de la TOPE, je dirai que *individu* correspond à une délimitation strictement situationnelle d'une occurrence de la notion 'être humain' - notée QNT/(). Du même coup, la question de l'altérité se trouve mise hors jeu : individu se situe hors altérité, [...].

Si l'individu est d'abord un existant (humain éventuellement) isolé (QNT) quelconque (()) - puisque ses propriétés ne sont pas prises en compte pour elles-mêmes -, la personne est 'un' être humain singulier en relation avec d'autres et distingué de ces autres. *Personne* associe unité existentielle (QNT) et singularité qualitative (QLT) : un existant humain distingué ou distinguable de tout autre existant humain.

Personne correspondra donc à une double délimitation d'une occurrence de la notion 'être humain' - notée QNT/QLT : en conséquence la question de l'altérité est au centre de la désignation d'un être humain comme personne. En quelque sorte, la personne n'existe que comme rapport.

(Lebaud 2014 : 30)

Ce qu'il faut avant tout retenir de ces hypothèses est qu'*individu* est un terme non relationnel (extraction d'une occurrence quelconque d'un domaine notionnel) et que *personne* est un terme relationnel qui engendre une qualification. Le premier exclut toute problématique de l'altérité et marque une singularité quantitative alors que le second implique une problématique de l'altérité et marque une singularité qualitative.

Si l'hypothèse concernant *individu* a quelque pertinence, ce que je me suis efforcé de montrer en analysant des emplois variés d'*individu*, alors il en ressort qu'il est impossible de soutenir, du point de vue du linguiste en tout cas, la position de Wieviorka : "le Sujet doit être distingué de l'individu, catégorie plus large, incluant le Sujet". *Individu* et *sujet* sont deux termes dont les fonctionnements en langue ne se recouvrent pas. En revanche, ils s'articulent nécessairement.

Tout sujet est un individu en ce qu'être un individu est la condition d'existence d'être un sujet : selon mes hypothèses de travail, *individu* marque l'existence d'une occurrence de la notion 'être humain' ('un quelqu'un') et *sujet* marque la prédication de propriétés (qualification) sur cet individu (ce 'un quelqu'un') de par sa mise en relation à X dans 'sujet de X' ou 'sujet à X' ('un quelqu'un' sujet de X ; 'un quelqu'un' sujet à X).

Dès lors la question finale de Wieviorka "On peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point le concept de sujet doit être intégré ou associé à celui d'individu, à quel point il ne faudrait pas les séparer" tombe d'elle-même, toujours du point de vue du linguiste. Nous avons besoin des deux concepts (acceptons que ce soit bien des concepts) et ils sont *de facto* distingués, à savoir qu'ils ne sont pas dans une relation d'hyponyme à hyperonyme²⁴, et il est nécessaire de les articuler, mais pas de les intégrer, pour comprendre le fonctionnement de l'UL *sujet*.

4. Subjectiver/subjectivation et subjectiviser/subjectivisation

De façon tout à fait programmatique et selon le principe heuristique qu'il ne peut y avoir deux termes en langue strictement équivalents, j'avancerai l'hypothèse que *subjectiver/subjectivation* et *subjectiviser/subjectivisation* pourraient être différenciés, contre les propos des lexicologues qui les assimilent, comme suit :

- *subjectiver/subjectivation* marquerait un processus réflexif²⁵ en ce sens qu'un individu s'engagerait²⁶ dans un processus de production d'une subjectivité et de sa constitution comme sujet ; la subjectivité serait l'état toujours en transformation de 'se subjectiver' et le sujet, une saisie située, circonstancielle de cet état ;
- *subjectiviser/subjectivisation* serait un processus transitif qui consisterait en l'investissement par un sujet, une subjectivité d'un quelque chose au sens large (objet empirique, objet de pensée, représentation par un peintre d'un paysage, d'une personne, expression de sentiments, jugements, ...) : la subjectivité serait en ce cas le mode de présentation/appréhension de quelque chose par un sujet.

Un argument en faveur de cette distinction, qui devrait évidemment faire l'objet d'une validation empirique (loin d'être acquise), est le fait que face à *objectiver* et *objectivation* les dictionnaires ne reconnaissent pas l'existence de *objectiviser* et *objectivisation*. Si *objectiver* et *objectivation* correspondent à un processus de transition du subjectif à l'objectif (TLF, "objectiver : faire passer à l'état de donnée intérieure à celui d'une réalité extérieure correspondante, susceptible d'étude objective"), donc un processus d'extériorisation, on ne voit pas alors ce que pourrait signifier *objectiviser* et *objectivisation*.

Conclusion

Au terme de cette rapide étude, en revenant au point de départ qui l'a motivée, il ressort que le fonctionnement linguistique de l'UL *sujet* résiste au traitement notionnel que propose Michel Wieviorka, à savoir un affaiblissement de la reconnaissance de normes (sociales, juridiques, ou autres), une distanciation au contrat qui lie le sujet et le domaine de référence (le X) - contrat qui fait qu'un sujet est sujet - au profit de la figure de l'acteur, de la responsabilité, de

l'invention et de l'autonomie. La langue semble insister pour nous dire qu'un sujet est toujours pris dans une relation à X qui lui donne en retour sa qualité de sujet - un être humain considéré hors de toute relation n'est qu'un individu ('un quelqu'un') - et qu'il a charge d'actualiser/valider. A ce titre, un sujet est un acteur en ce qu'il actualise quelque chose qui est écrit ailleurs mais qui ne peut exister au sens strict que par un sujet qui en est le garant parce qu'il en est partie prenante en toute conscience. Cette formulation rencontre, je crois, celle de Jacques Derrida qui écrit :

Pourquoi des *sujets* ? Pourquoi l'écriture serait-elle un autre nom de la constitution des *sujets* et, pourrait-on dire, de la *constitution* tout court ? d'un sujet, c'est-à-dire d'un individu tenu de répondre (de) soi devant une loi et du même coup être soumis à cette loi ? (1967 : 399).

Laissons le dernier mot à Rousseau :

Afin donc que ce pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera à être libre ; [...] ([1762] 1964 : 364).

¹ À inscrire dans la continuité de mon article (Lebaud 2014) : Il s'agit dans le présent article de tracer des pistes de recherche, d'émettre des hypothèses de travail et non de produire un savoir stable sur la question. Il s'agira en particulier, dans une étude plus exhaustive, de rendre méticuleusement compte de la variabilité attestée des emplois de *sujet* de l'assujettissement à l'autonomie de la volonté et au libre arbitre, du sujet assujéti au sujet fondement.

² SUJET tel que nous le connaissons en français serait en fait issu de deux mots latins confondus en un seul : *subjectum* (bas latin : sujet - terme de philosophie et de grammaire opposé à *objectum* [...] ; substantivation du neutre latin classique *subjectus*) et *subjectus* (soumis, assujéti, exposé, proche - participe passé passif de *subjicere* (*sub+jicere* : placer dessous). De *subjectum* seraient dérivés les emplois logico-grammaticaux et philosophiques et de *subjectus*, les emplois juridiques, politiques et théologiques.

³ Faisant du même coup l'économie de toute référence à un long, riche et difficile questionnement philosophique et évitant en particulier, comme le rappelle Michel Wieviorka, ce que Vincent Descombes nomme un "cercle vicieux", formulable par la question : "Faut-il être déjà Sujet pour pouvoir devenir Sujet ?" (Wieviorka 2010 : 38).

⁴ Dans la littérature mentionnée on trouve subjectiver/subjectivation et non subjectiviser/subjectivisation. Je reviendrai rapidement sur ce point en 4.

⁵ Proposition triviale en l'état : en consultant les entrées de dictionnaire on arrive naturellement à la conclusion que *sujet* est un terme relationnel. Par ailleurs, on pourra lire à propos, par exemple, du 'sujet de droit' que : [...] il faut prendre en considération que la notion (ou le concept, ou chez certains comme Julio Barberis la catégorie) de sujet de droit, entendue ici comme désignant l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations, est "une construction des juristes qui décrivent le droit et non une construction du droit lui-

même” ou encore “est une systématisation de la science du droit”. Il ne s’agit pas de nier que c’est d’un ordre juridique qu’un être reçoit la qualité de sujet, en ce sens que seul un ordre juridique peut le doter de droits et d’obligations. Mais sujet de droit est la manière dont la doctrine qualifie les êtres qu’un ordre juridique dote ou peut doter de droits et d’obligations. Hélène Ruiz Fabri (2005 : 59). On pourrait multiplier les exemples à l’envie : il conviendra donc d’en dire plus en ce qui concerne les propriétés de l’UL *sujet* en langue.

⁶ On constate en effet que dans la construction ‘sujet de X’, la qualification du terme sujet correspond à un état actualisé, alors que dans la construction ‘sujet à X’, la qualification correspond à un état potentiel.

⁷ “Voilà donc 63 ans qu’Elisabeth II règne sans partage sur l’Angleterre et le cœur de ses fidèles sujets, toujours prompts à acclamer leur reine.” Vanity Fair, <www.vanityfair.fr/people/gotha/diaporama/elisabeth-ii-reine-du-style/22342#3VePXXKePcLhmr1y.99>.

⁸ “Sujettes à de nombreuses controverses, les tendances de cette courbe, connue sous le nom de courbe de Mann (ou crosse de Hockey), très utilisée dans le rapport du GIEC de 2001 (GIEC, 2001) ont été nuancées mais globalement confirmées dans le rapport 2007 (GIEC, 2007).” In *Ecologie et développement durable : quelques questions « pièges »*, avril 2011. Il convient de souligner que la construction ‘être sujet à ...’ est une construction à orientation détrimentale (comparer ‘être sujet à des accès de colère’ mais pas ‘??être sujet à des manifestations de joie ou de bonne humeur’ : elle est en effet directement corrélée à ‘sujétion’ qui ne retient de ‘sujet’ que la dynamique de l’assujettissement. Même dans un énoncé comme “le dialogisme romanesque, toujours complexe et donc sujet aux interprétations les plus diverses, est susceptible d’échapper à l’écrivain lui-même.”, le côté détrimental est bien présent. Cette construction mériterait qu’on l’étudiât en détail.

⁹ À l’UFR SLHS de Besançon, il se trouve que le Grand Salon est une salle, donc un lieu susceptible d’abriter des examens.

¹⁰ “[...] : **quelque chose** renvoie à une occurrence de quoi que ce soit qu’un sujet peut appréhender, discerner (percevoir comme une forme singulière par rapport à un entourage), distinguer (éliminer de l’indétermination) et situer (un sujet situe ce quelque chose dans un espace-temps, qui peut être imaginaire).” Culioli, 1999 : 82. Qu’un sujet peut ... mais de quel sujet s’agit-il alors ? J’y reviendrai en 2.4.

¹¹ Ce qui me conduira à discuter, plus loin en 3. des propos de Michel Wieviorka concernant ‘sujet’ et ‘individu’.

¹² Le sujet est en quelque sorte le site d’actualisation/validation de X : on retrouve alors l’étymologie du mot, à savoir *subjicere*, placer dessous.

¹³ Eventuellement pour signifier que le quelque chose ne peut pas ‘être sujet de X’ : ce n’est pas un sujet de conversation pour des enfants ! ; ce n’est pas le sujet de mon livre, vous n’avez rien compris !

¹⁴ Le cas d’une langue comme le latin est plus complexe et sujet à controverse quand le sujet grammatical n’est pas un groupe nominal. Dans *canto, cantas, cantat, cantamus, cantatis, cantant*, il y a bien des marques de personne et de nombre, mais quel est le sujet s’il y en a un ? Qu’en est-il alors de ‘ego canto, tu cantas, is/ea cantat, ...’ ? Descartes n’a pas été indifférent à cette question : il choisit d’écrire, pour de solides raisons, “cogito ergo sum” dans le *Discours de la méthode*, “ego cogito, ergo sum” dans les *Principes de la philosophie*, et “ego sum, ego existo” dans la deuxième des *Méditations*. Dans *mulier cantat/mulieres cantant*, le sujet est marqué par le nominatif *mulier/mulieres* et le verbe s’accorde en nombre et en personne avec le sujet.

¹⁵ Il existe quelques emplois (oraux) très contraints où un verbe conjugué peut apparaître sans syntagme sujet : Viendront ? Viendront pas ? ; il(i)/ø faut/faudra/faudrait pas lui dire que je suis venu, par exemple ; il(i)/ø vaut/vaudra/vaudrait mieux oublier ce que je viens de te dire. Le sujet, nous le savons, peut être un syntagme nominal ou une proposition (Manger trop de sucre est mauvais à la santé ; Que François ait hésité à se prononcer ne surprendra personne ; ...).

¹⁶ Acceptons cette catégorisation toute secondaire ici.

¹⁷ Je ne distinguerai pas ici, faute de pertinence pour mon propos, ‘validation’ et ‘actualisation’ d’une relation prédicative, d’un procès : rapidement dit, ‘validation’ renvoie aux repères S (énonciateur et co-énonciateur en particulier) et aux domaines notionnels et ‘actualisation’ aux repères T (localisation spatio-temporelle).

¹⁸ A la limite dire d’un roman qu’il est sans sujet serait encore une façon de dire le sujet de ce roman, à savoir, ... d’être sans sujet ! Un peu sur le mode de *L’homme qui n’existait pas* !

¹⁹ Il faudrait être beaucoup plus précis sur la question de la détermination nominale, mais elle n’est pas spécifique à notre problématique.

²⁰ Benveniste n’utilise pas, à ma connaissance, le syntagme ‘sujet énonciateur’, et très peu ‘énonciateur’ : je n’en ai repéré que trois occurrences dans le deuxième tome des *Problèmes de linguistique générale*, 1974 : 68, 84 et 85. Par ailleurs, Denis Paillard parle désormais de position énonciative plutôt que de sujet énonciateur, mais je simplifierai sa conception, qu’il me le pardonne, en ne gardant que ce qui est pertinent pour mon propos.

- ²¹ Certainement qu'il conviendrait de distinguer les deux syntagmes 'sujet politique' et 'sujet du politique' ; je les tiendrai cependant pour équivalents compte tenu de la généralité de mon propos et de son côté programmatique.
- ²² Je respecte l'orthographe et la typographie du texte.
- ²³ Voir à ce propos, ce qu'écrit Rousseau, *op. cit.*, livre I, chapitres III et IV.
- ²⁴ Sur le mode, *une rose est une fleur* et *cette fleur est une rose*. Il est difficile de dire *un sujet est un individu* ou *cet individu est un sujet* ; ces deux séquences n'ont pas de sens sans une détermination (relative, adjectif, ...), respectivement de *un individu* et de *un sujet*, par exemple : *un sujet est un individu qui est soumis à un souverain*, *cet individu est un sujet de sa Gracieuse Majesté*.
- ²⁵ La réflexivité suppose une dissociation première entre un point de départ et un point d'arrivée, une mise à distance de soi à soi, avec une identification au bout. Ce que fait bien entendre la grammaire : *je me ... ; tu te ... ; il/elle se ...*. Nous retrouvons bien la nature relationnelle de l'UL *sujet* et de ses dérivés.
- ²⁶ Nous rencontrons là le "cercle vicieux" évoqué en note 3.

Bibliographie

- BENVENISTE Émile (1974). *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, nrf.
Paris : Gallimard.
- BERTRAND Michèle (2005). Qu'est-ce que la subjectivation ? *Le Carnet PSY*
2005/1, n° 96, Éditions Cazubon.
- CULIOLI Antoine (1999). *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 3,
Gap : Ophrys.
- DERRIDA Jacques (1967). *De la grammatologie*. Paris : Éditions de Minuit.
- HOBBS Thomas ([1651] 1946). *Leviathan*. Oxford : Basil Blackwell.
- JULLIOT Caroline and SERVOISE Sylvie (2012). Le sujet politique :
(dé)construction et représentations (XXe-XXIe siècles), dimanche 2 décembre
2012, in *RAISON-PUBLIQUE.fr*.
- KAWAGUCHI Junji, KIDA Kohei and MAEJIMA Kazuya (eds.) (2006).
Cognition et émotion dans le langage. Keio University.
- KHADRA Yasmina (2008). *Le quatuor algérien, collection Folio policier*.
Paris : Gallimard.
- LEBAUD Daniel (2014). Individu, personne, foule, gens : de la désignation à la
signification. *Inter Faculty*, Vol. 5, University of Tsukuba.
- MAGAZINE LITTÉRAIRE (LE) (2004). *Mensuel* n° 435, octobre 2004.
- PAILLARD Denis (2009). Prise en charge, commitment ou scène énonciative.
Langue Française, 2009/2, n° 162. Paris : Armand Colin.
- ROUSSEAU Jean-Jacques ([1762] 1964). *Du contrat social. La Pléiade*, tome 3.
Paris : nrf, Gallimard.
- RUIZ FABRI Hélène (2005). Les catégories de sujets du droit international. *SFDI*
Colloque du Mans, Le sujet en droit international. Paris : Pedone.

- RUSZNIEWSKI Martine and RABIER Gil (2015). *L'Annonce : Dire la maladie grave*. Paris : Dunod.
- SAUSSURE Ferdinand (de) (1969). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- VOGÜÉ Sarah (de) (1992). Culioli après Benveniste : Énonciation, langage, intégration. *Lecture d'Émile BENVENISTE*, LINX 1992-1, n° 26, Paris X-Nanterre.
- WIEVIORKA Michel (2010). *Neuf leçons de sociologie*. Paris : Pluriel.